

2014

Autrefois Pour Tous

Marc Grambin

Jean-Sébastien Skarka

Réalisation : © 2014 - Amos Productions



[LE MOUTARET - 1914]

Rétrospective de l'exposition sur le centenaire de la Grande guerre



L'exposition « Le Moutaret – 1914 » a été présentée à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2014 et maintenue dans l'ancienne salle de classe jusqu'au 28 février 2015. Quelques 150 visiteurs ont été recensés durant cette période.

Les prêts de documents ont été nombreux et l'accès aux archives communales facilité. La participation de Moutarins – d'après Guerre – par le prêt de leurs propres documents familiaux « d'ailleurs » a permis un certain rapprochement identitaire. Il est prévu de poursuivre cette saga commémorative sur le centenaire de la Grande guerre annuellement jusqu'en 2019.

L'exposition qui présentait le village du Moutaret en 1914 ainsi que le parcours de tous les mobilisés recensés originaires ou résidents dans la commune, avait pour thèmes secondaires la conscription et l'organisation militaire. Nous vous proposons d'en découvrir la rétrospective sans toutefois être en mesure de vous présenter toute l'iconographie apposée, ni la frise des évènementiels de l'année 1914.

Enfin, nous renouvelons nos remerciements pour les prêts et participations à :

Mme Baliche Jessica et ses filles ; Mme Grambin Pascale ; Mme Guilluy Angèle (fonds Vizioz) ; M. Mollard Jean-Luc (fonds Mollard) ; Mme Nucci Colette (fonds Gerwason / Vizioz) ; Mme Provost Nicole (fonds Elloir) ; Mme Reynoud Christiane (fonds Ramus) ; Mme Skarka Danielle (Fonds Tissot).

*La commune de Le Moutaret
M. Guilluy Alain*

*Le Conseil Général de l'Isère
M. Langenieux-Villard Philippe*

LE MOUTARET

Les commémorations du centenaire de la Grande Guerre autour d'une exposition

Le départ est donné pour les commémorations du centenaire de la Grande Guerre organisées par la municipalité.

Pour préparer cet événement, le maire Alain Guilluy a tout naturellement sollicité les associations locales Vivre au Moutaret et Autfois Pour Tous, représentées par Jean-Sébastien Skarka et Marc Grambin.

Une véritable saga historique

Ces deux passionnés d'histoire travaillent d'arrache-pied depuis plusieurs mois pour consulter les archives, récolter et répertorier des documents prêtés par des habitants, scanner pour faire des panneaux, des fiches explicatives, tout cela afin de présenter une exposition sur la Grande Guerre qui a été dévoilée samedi aux élus et aux personnes ayant participé à la documentation.

Les habitants pourront découvrir ce travail énorme dès ce 11 novembre, où, dans un premier temps, seront exposés l'année 1914 au village et l'entrée en guerre, les départs et les parcours des Moutarins mobilisés puis aux Armées.

A l'appui des archives municipales et départementales mais aussi de documents et objets de familles, le premier tome d'une véritable saga historique est ainsi présenté.

Cela se renouvellera au

fil des prochaines années jusqu'en 2019 avec les circonstances particulières de l'année correspondante du siècle dernier.

Susciter l'émotion collective

Comme le précise M. Grambin, « il y a à dire, à montrer, à témoigner mais l'important est de marquer les prochaines commémorations en suscitant une certaine émotion collective. Notre souhait est de pouvoir contribuer au renouvellement de liens sentimentaux, voire familiaux pour certains, avec le souvenir des Poilus. Rien ne serait plus triste en effet que de reléguer leurs sacrifices à une imagerie froide, quand bien même historique ».

À tour de rôle, Marc Grambin et Jean-Sébastien Skarka ont présenté cette exposition sur grand écran à la mairie vendredi soir. M. Grambin s'intéressait plus particulièrement aux panneaux et M. Skarka aux actions de guerre. Tous deux faisant ressortir de nombreux détails avec une émotion partagée par les spectateurs.

Dan THOMASSON

L'exposition sera ouverte aujourd'hui pendant une heure de 10 à 11 heures à la mairie dans le cadre de la cérémonie du 11-Novembre (qui se déroulera à 11 heures). Ensuite, l'exposition sera visible sur demande auprès de la mairie.



Le maire Alain Guilluy a travaillé avec Jean-Sébastien Skarka et Marc Grambin, représentant les associations Vivre au Moutaret et Autfois Pour Tous pour présenter une exposition très importante qui va évoluer au fil du temps.

Qui étaient les soldats moutarins engagés ?

L'exposition gravite donc autour des Moutarins de l'année 1914, nés ou résidant dans la commune, mobilisés aux Armées ou aux services auxiliaires, de la perte de leurs vies civiles – qui sera définitive pour certains – aux parcours réglementaires individuels.

Une page est toutefois réservée pour la présentation de grands-pères d'ailleurs mais de Moutarins d'aujourd'hui, ouverture proposée pour un certain enrichissement de l'histoire locale transportée par les arrivées de nouvelles familles.

Bien que les chiffres statistiques présentés puissent encore varier par l'ouverture et la découverte de nouvelles archives (la législation ne permettant pas d'accéder

aux archives des classes mobilisées de 1914 à 1918), il est à noter que les Moutarins au départ sous les drapeaux pour l'année 1914 représentent 13 % de la population (la commune compte alors 272 habitants en 1914).

Sur la période du conflit, les cultivateurs représentent 35 % des mobilisés (profession renseignée d'après les fiches de recensement), les forgerons 27 % [...].

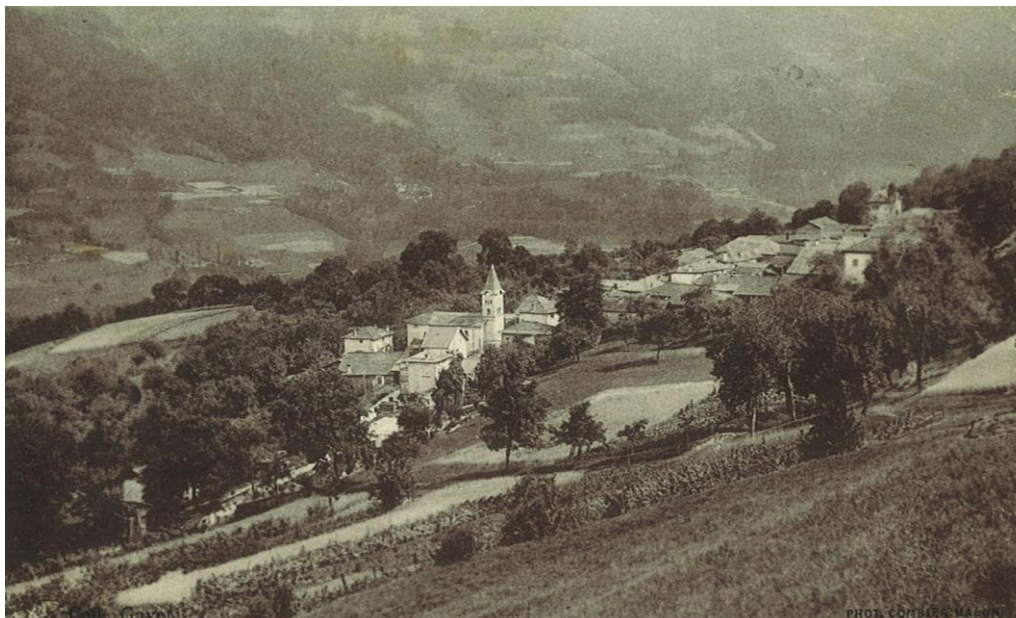
Qui étaient ces soldats ? Début 1914, deux sont militaires engagés (19 et 26 ans), deux sont dans l'armée d'active car effectuant leur service militaire (âgés de 20 et 22 ans), 28 sont de la disponibilité de la réserve de l'armée d'active (âgés de 24 à 33 ans), 16 sont dans l'armée territoriale (âgés de 34

à 41 ans) et trois sont dans sa réserve (âgés de 44 et 46 ans).

Ils rejoignent leurs régiments respectifs de mobilisation d'active ou de territoriale dont pour l'Infanterie (58 %) l'Artillerie (28 %) le Génie (4 %), ainsi que pour certains les services auxiliaires (10 %) puis intègrent leurs casernements.

Des départs sur le front de 1914 le nombre de Moutarins « tués à l'ennemi » ou blessés avant la fin de l'année sera de trois morts et de quatre blessés.

Ces données statistiques ne couvrent cependant pas la présentation des parcours individuels mise en valeur par de riches illustrations apposées et accompagnées d'une projection animée.



L'année 1914 s'ouvre sur une commune rurale particulièrement contrainte par un hiver rigoureux, froid et neigeux, avec des conditions météorologiques exceptionnelles jusqu'au printemps. Un temps pluvieux avec de fortes variations de températures s'installera jusqu'à l'été.



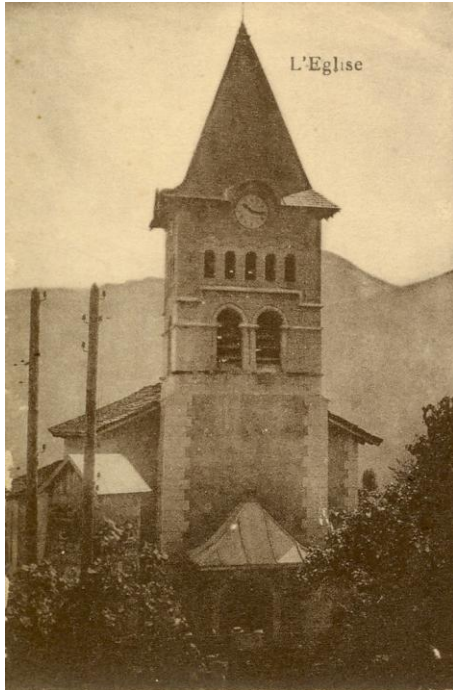
La population de 272 habitants se répartie équitablement entre le Bourg d'une part et les hameaux éparses des Mazures, de Freydon et de l'Oursière d'autre part.

Le Conseil municipal a été élu en 1912 et installé pour 4 ans. Il est composé de M. Rosset-Fassioz Claude - Maire ; M. Porte Joseph - Adjoint ; et Conseillers : Messieurs Gavet Joseph, Rosset-Fassioz Jean, Couturier Auguste, Dupeloux-Desgranges Séraphin, Porte Jean-François, Gavet Pierre, Couturier Pierre, Perret Jean-Baptiste-Hilaire. Le Conseil est alors réparti en commissions :

Répartiteurs, fontaines, révision des listes électorales, bureau de l'assistance...

Plusieurs travaux d'amélioration ont été décidés et réalisés par les municipalités précédentes, en association avec le Conseil Général pour certains financements.

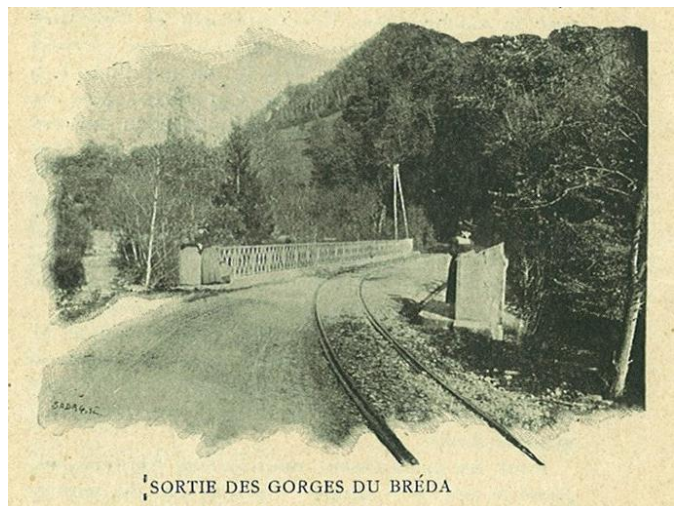




Le clocher de l'église a été rehaussé en partenariat avec le Conseil de fabrique (1905).

Le Chemin vicinal n°1 (rd 9a) reliant le Bourg depuis le chemin de Grande communication n°9 (rd 9) au pont de Détrier sur le chemin de grande communication n° 77 (rd 525) a été réalisé en 1906. Il corrige une pente qui atteignait parfois 22% permettant davantage de commodités aux déplacements jusqu'en Savoie, ainsi que l'accessibilité au point d'arrêt du P.L.A. tramway reliant Pontcharra-La Rochette - Allevard par les gorges de Détrier et du Bréda.

Le procès plus que centenaire du partage des communaux de Coise et de Bramefarine entre les communes de St Maximin, Pontcharra et Le Moutaret a été soldé par un bon banquet (1905) et l'octroi à la commune d'une compensation financière de 40000.00 f.



Les communaux de Coise à Layssaud sont donnés à bail à la Vve Léglise (1908).

Des chemins ruraux ont été rectifiés ou alignés aux Mazures et à Freydon (1907 & 1910).

Les finances sont saines bien que le montant de la dette communale soit remarquable ;



mais les dépenses courantes ne dépassent pas les produits générés par les impôts ordinaires (dits centimes ordinaires).

Les dépenses exceptionnelles d'investissements sont assurées par des prêts et des impôts spéciaux (dits centimes extraordinaires). Certains remboursements de prêts arrivent à terme et de nouveaux projets demandent à être lancés.

La municipalité poursuit les entretiens courants des bâtiments communaux tels que l'église, le presbytère, le groupe Mairie - Ecoles, et de ses petits équipements tels que la pompe à incendie, les fontaines et les voiries avec prestations obligatoires en journées de travail vicinal.

La passerelle dite de " La Croix " reliant la commune aux usines du hameau de La Croix situées sur La Chapelle du Bard a été reconstruite (1913) après avoir été entraînée par une crue du Bréda l'année précédente.



La réfection d'un pont du chemin de l'Oursière au Moutaret sur le béal de l'Oursière à frais partagés avec la Ste des Hauts Fourneaux d'Allevard et celle de M. Leborgne du Pont de Bens, intéressées. Un chemin devant desservir le nord du village du chef-lieu et les exploitations rurales est ouvert (Route des Teppes).



Des améliorations liées aux besoins de la population sont toujours nécessaires et continuent à être engagées, notamment en matière de voirie et d'alimentation en eau avec le captage d'une source et la réalisation d'une conduite de distribution à l'école communale.

Les adductions en eau sont en effet assurées jusqu'au diverses fontaines publiques depuis les captages situés en amont du bourg et des hameaux.

Plusieurs maisons disposent de sources propres et de bassins. A l'Oursière, l'eau est individuellement puisée car aucun réseau public ne peut encore y être envisagé.

Les services municipaux assurent également la gestion financière des aides sociales, de la médecine gratuite, des coupes affouagères, de l'employé du téléphone, du secrétaire de mairie (M. Rattaire), du receveur municipal (M. Sauvageot), de l'instruction scolaire (Directeur M. Rattaire) mais aussi des cours de couture.

La police locale est assurée par un garde champêtre (M. Lirot Claude) qui démissionne le 01 octobre, ainsi que celle forestière assurée par un garde forestier (agent cantonal).



Le Moutaret 1909 - Classe enfantine (dirigée par Mme Brun) et classe mixte (dirigée par M. Dessemond).

Collection Guilluy A. Fonds Guilluy - Vizoz

Le fonctionnement de l'école est compromis. Une classe mixte remplace déjà celles de garçons et de filles et la classe enfantine est fermée (1913).

Le Conseil décide d'en finir et de mettre les locaux disponibles en bail à loyers sitôt qu'une occasion favorable se présentera. La location du presbytère a quant à elle déjà été décidée (1907). Une caisse des écoles est constituée. Un soutien à l'école ménagère d'Allevard est accordé pour des cours sur 3 mois d'hivers suivis par 7 auditrices de la commune.

Diverses contributions grèvent les habitants : contributions foncières et personnelles - mobilière, patentes, taxes sur les chevaux et voitures, sur les chiens, sur les vélocipèdes.

Depuis 1906, l'électricité est arrivée au Bourg en raison d'une redevance à titre perpétuel de la société de production "Escarfail et Nier" installée en partie sur le territoire de la commune, au niveau des berges du Bréda. Cette énergie d'une force électrique de 10 chevaux alimente l'éclairage de la voirie et les particuliers



qui souscrivent à une redevance annuelle de 10.00 f pour la fourniture d'une lampe (soit 16 bougies). La régie municipale s'installe alors progressivement ; l'abonné doit se pourvoir d'un compteur sous la surveillance du Maire.

Il convient maintenant de prolonger la distribution aux Mazures et à Freydon, si cette population s'engage bien sûr à souscrire des abonnements individuels et que la charge des mensualités jusqu'alors remboursées pour le prêt

à la construction du Groupe Mairie - Ecoles (1884) puisse être dédiée à cet investissement. Aussi, 49 souscriptions pour un engagement de service sur 10 années permettent l'étude et l'engagement des travaux (Ste Picard Bornauser et Cie, constructeurs-Electriciens de Grenoble).



Les revenus des ménages proviennent essentiellement des travaux des champs qui se caractérisent par une polyculture associant élevage bovin et ovin aux cultures céréalières, fruitières et viticoles. Noyers, châtaigniers, pommiers ou poiriers parsèment le paysage.

Les espaces ouverts aux prairies remontent haut sur Bramefarine et permettent l'exploitation de l'herbe. Une économie est également procurée par la ressource forestière.

Ce sont de petites exploitations familiales établies pour beaucoup sur moins d'un hectare mais suffisantes pour y produire sa propre nourriture, celle de ses bêtes et quelques surplus pour la vente. Elles disposent d'un(e) ou deux vaches et boeufs, parfois d'un âne, rarement d'un cheval, ainsi que d'une basse-cour.



Collection Shavka D. Fonds Shavka - Tissot



L'industrie sidérurgique du pays d'Allevard est une aubaine économique directe et indirecte car elle procure des emplois à plusieurs Moutarins. Certaines activités de services ou de transformations sont présentes sur le territoire de la commune et procurent des revenus.

Une société d'exploitation forestière (Maison Rosset-Fassioz Claude - Bois) ; une scierie mécanique électrique (dont bail de fourniture électrique de jour uniquement pour une durée de 15 ans à M. Gavet Joseph en 1913) ; une fruitière "Beurre et fromage des Alpes" (société coopérative constituée en 1895 dont Bail à M. Durieux Séraphin pour son exploitation à compter du 01/01/1915) ; une épicerie (Maison Rosset-Fassioz Jean).

La Faillanderie de l'Oursière (Ste des Hauts Fourneaux d'Allevard).

Par correspondance en date du 24 Avril 1914, arrive au Maire une instruction du 14e Corps d'Armée concernant la distribution des fascicules de mobilisation aux réservistes et territoriaux par la brigade de gendarmerie d'Allevard.

Pouvons-nous y voir un signe à l'ordre de mobilisation générale qui résonnera quelques mois plus tard dans la commune ?

Par télégramme officiel du 01 Août 1914,

le Maire est informé de l'ordre de mobilisation générale dont le premier jour est Dimanche 02 Août. Il fait alors prévenir les habitants par tous les moyens en son pouvoir ; il invite les réservistes et territoriaux à se tenir prêts à partir, mais à ne se mettre en route qu'après avoir pris connaissance des affiches de mobilisation que la gendarmerie placarde dans la commune. Le tocsin sonne.

Indications de service. MODÈLE N° 3. Timbre à date.

TÉLÉGRAMME OFFICIEL.

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Maire de la commune d (s) *Moutarins*

(1) Nom de la commune.

Texte du télégramme.

Ordre de mobilisation générale.

Le premier jour de la mobilisation est le *dimanche 2 août 1914*

AVIS IMPORTANT.

Dès la réception du présent télégramme, le Maire de la commune, ou son représentant, fait prévenir les habitants par tous les moyens en son pouvoir ; il invite les réservistes et territoriaux à se tenir prêts à partir, mais à ne se mettre en route qu'après avoir pris connaissance des affiches de mobilisation que la gendarmerie doit faire placer dans la commune.

Observations. — La mobilisation n'a pas exclusivement destiné aux militaires des communes et non représentées de la municipalité (adjoint, conseiller municipal ou, à défaut, habitant notable), résidents dans les communes importantes.

Les premiers départs

Ainsi 60 Moutarins seront mobilisés en 1914, dont 55 au mois d'août dont 42 résidants. De ces derniers, ils seront 16 à partir immédiatement le 02 août rejoindre leurs garnisons tel qu'elles sont mentionnées sur leurs livrets militaires, le lendemain lundi jour de la déclaration de guerre = 6 ... Les départs du mois d'août représenteront 16% de la population civile du dernier recensement (1913). Puis les départs se suspendent jusqu'au mois de Novembre avec 1 homme et Décembre 2 hommes.



Une transformation s'opère pour ces Moutarins qui deviennent soldats, laissant parents et épouses, frères et enfants ainsi que leurs activités. Sur les résidants au départ de 1914, les cultivateurs sont au nombre de 20 (soit 45%), les forgerons 11 (soit 25%). Nous retrouvons également des maréchal-ferrants, ainsi qu'un fondeur, un cantonnier, un chaudronnier, un chauffeur de machines agricoles, un entrepreneur de battage et scierie mécanique, deux comptables, deux cordonniers, un scieur de long (électricien de formation),

un garçon de salle, un manœuvre, un monteur de bicyclettes - mécanicien et ancien mineur, afin un professeur des écoles et un élève professeur.

Des soldats aux départs de 1914 ; 3 sont militaires engagés, 2 sont dans l'armée d'active car effectuant leur service militaire (âgés de 20 et 22 ans), 28 sont de la disponibilité de la réserve de l'armée d'active (âgés de 24 à 33 ans), 20 sont dans l'armée territoriale (âgés de 34 à 41 ans) et 3 sont dans sa réserve (âgés de 44 et 46 ans).

Ils rejoignent leurs régiments respectifs de mobilisation d'active ou de territoriale dont pour l'Infanterie (57%) l'Artillerie (28%) le Génie (4%), ainsi que pour certains les services auxiliaires (11%) puis intègrent leurs casernements. Ils touchent leurs équipements (bardas) puis partent au front (aux armées d'Intérieur ou d'Orient), aussitôt pour les uns quelques jours ou semaines plus tard pour les autres, ou dans les services détachés aux usines selon l'organisation militaire.



En mairie, la première décision du Conseil municipal d'après la déclaration de guerre (séances des 9 et 16 août 1914) sera l'accord d'un secours financier en faveur des victimes des inondations de l'Isère dans la plaine du Grésivaudan et la région de Voreppe (des 22 et 23 juillet 1913). M. Porte Joseph - Adjoint est mentionné absent en mobilisation.

Suit une séance extraordinaire du 20 7bre pendant laquelle le Conseil accorde un secours en faveur des blessés de la guerre, répondant ainsi à l'appel de la Ste de Secours au Blessés de la guerre " La Croix Rouge Française ".

Aucune session ne sera organisée au mois d'août. Elle sera conjointe à celle du mois de novembre. Il y est rapporté qu'il a fallu organiser d'urgence le battage des blés avec l'aide de la fourniture électrique développée alors provisoirement.

Par décision du 12 xbre , le Conseil décide d'exempter intégralement les assujettis touchés par la mobilisation aux taxes vicinales, prestations tant en nature qu'en argent, ainsi que toutes les familles qui ont été soutiens, frères ou fils, pères mobilisés ou touchés par les charges de guerre sur l'exercice courant de 1914.

Le Préfet de l'Isère demande au Maire, par circulaires du mois de Décembre, la réalisation d'une enquête sur la capacité de la commune pour

l'accueil d'hospitalisation de malades et blessés, puis l'information de conduites à tenir et à engager pour l'hébergement de réfugiés.

Sur l'enquête de capacité d'accueil d'hospitalisation, le Maire indiquera l'ancien bâtiment communal de l'école enfantine pour 390 m² (salles ainsi qu'un appartement à l'étage, galetas utilisable en jacobine), ainsi que 2 habitations privées (Vizioz Adrien, les héritiers pour 80 m² et maison Davallet, les héritiers pour 5 lits). Pour la literie, mention est portée que « nous ne pouvons disposer d'aucun lit, ni objet de literie, les habitants ayant à peine un modeste nécessaire pour eux, sans en pouvoir rien distraire ».

Ainsi s'achève l'année 1914. Des départs sur le front en 1914, le nombre de Moutarins morts ou blessés avant la fin de l'année sera de 3 morts et de 4 blessés.

Extrait de l'exposition Le Moutaret 1914